

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Crestohl.

*M. Crestohl:*

D. Général, je ne connais pas très bien les aspects techniques ni les détails de votre rapport; vous dites d'abord que du point de vue pratique, il se passerait 30 ans avant que nous puissions voir tous les avantages que notre pays pourrait tirer de la mise en œuvre de votre plan. Pouvez-vous nous fournir des précisions, des détails là-dessus? A quoi songez-vous exactement lorsque vous parlez des bienfaits qui se répandraient sur le Canada, 30 ans plus tard, comme vous le dites?—R. Peut-être donnons-nous un peu dans la spéculation. Nous ne pouvons que consulter l'histoire et chercher à éclairer l'avenir par ses enseignements pour déterminer la conduite à tenir présentement.

Au rythme actuel, les besoins d'énergie du littoral occidental doublent à peu près tous les sept ans. Selon certaines indications de provenances variées et bon nombre de considérations, les besoins du bassin inférieur du Fraser augmenteront peut-être plus rapidement.

De toute façon, les besoins d'énergie de cette région augmentent très rapidement; il est sûr que toutes les ressources hydrauliques de la région finiront par servir et qu'ensuite il faudra recourir à des sources d'énergie plus coûteuses pour satisfaire les besoins du peuple.

Nous ne pouvons nous permettre aucune générosité. C'est là une chose qui ne nous fait point de doute et que confirmeront, je crois, les économistes du ministère du Commerce lorsqu'ils prendront la parole au sein de cette commission. En effet, nous n'avons que le nécessaire. Nous avons besoin de tout ce dont nous pouvons disposer.

La proposition que nous vous indiquions visait à conserver au Canada les eaux qui lui appartiennent. Nous avons toutes les raisons de croire qu'au cours des deux, ou peut-être, des trois prochaines décennies, ces ressources hydrauliques seront toutes exploitées.

Si nous nous entendons et en venons à une conclusion en ce sens, c'est ce que nous devons faire pendant qu'il nous appartient encore de prendre une décision. Les gens du bassin du Fraser de la Colombie-Britannique pourront élaborer un plan ordonné de mise en valeur, sans chercher à tout réaliser à la fois, mais plutôt en procédant par étapes selon ce plan qui viserait à satisfaire leurs besoins à mesure qu'ils se manifesteraient; ils sauraient que l'aménagement de chaque emplacement serait conforme aux règles de l'efficacité et tiendrait rigoureusement compte des aménagements qui plus tard seraient entrepris ailleurs.

Ce que j'affirme, à titre personnel, c'est que, nous devons, avant qu'il ne soit trop tard, prendre les moyens de créer des relations de collaboration entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les autorités fédérales et la section canadienne de la Commission conjointe internationale, afin de mettre au point un tel plan et nous épargner des déboires.

D. On entend souvent parler des possibilités du Canada en tant que pays d'immigration. Si elles existent, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure et comment les plans en question accroîtraient ces prétendues possibilités et permettraient l'établissement d'un grand nombre d'immigrants dans cette région du Canada?—R. C'est là une question de ressources énergétiques. Dans le régime de développement économique où nous nous engageons, les ressources énergétiques ont une importance prédominante. Si nous pouvons élaborer un plan tel que celui que j'indiquais, grâce auquel l'industrie pourrait compter sur des sources d'énergie, beaucoup de gens afflueraient vers la Colombie-Britannique.

Comme l'a dit un ingénieur conseil éminent, alors que la Commission conjointe internationale étudiait la question du Saint-Laurent et des ressources énergétiques s'y rapportant,—c'était en 1921, et l'ingénieur en question était